

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **106 (1970)**

Heft 39

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



EBAUCHES S.A. à Neuchâtel

cherche pour toute ou partie de la
période des vacances d'été 1971

Directeur des colonies de vacances

Les personnes intéressées par une
telle activité au val d'Hérens (per-
sonne seule ou couple) sont priées de
prendre contact par écrit ou par télé-
phone avec la Direction générale
d'EBAUCHES S.A. à Neuchâtel, direc-
tion administrative. Tél. (038) 25 74 01
int. 235.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement 1800 membres de la SPV
avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des
prestations complémentaires pour séjour en clini-
que, prestations en cas de tuberculose, maladies
nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison
maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à
Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

La bonne adresse
pour vos meubles



**Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe**

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Profitez des avantages d'une

CLASSE DE SKI EN JANVIER

Demandez la liste des périodes libres (env. 30 mai-
sons et 20 stations).

Offres spéciales pour vos classes en **plein air 1971**
et offres pour vos **camps d'été 1971**.



Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41
4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40.

**école
pédagogique
privée**

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
**gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal
de français**

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur
rendez-vous.

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

Editorial

Un bulletinier s'en va...

Un autre s'en vient...

Avec le présent numéro, le bulletinier prend congé de vous. Quatre années se sont envolées au cours desquelles il a vu arriver, des quatre coins de Romandie le reflet des problèmes de l'heure.

Lorsqu'une page se tourne — il y en eut près de 3000 — c'est toujours le moment de dresser un bilan. Le rédacteur a-t-il su concilier les désirs des correspondants, les exigences de la mise en pages et les délais impératifs imposés par la poste et l'imprimerie ? N'a-t-il pas négligé de fournir au lecteur telle ou telle information générale propre à susciter la réflexion ? Et surtout n'a-t-il pas trop souvent, pressé par le temps, renoncé à prendre lui-même la plume pour commenter les événements, petits ou grands, qui ont marqué ces quatre années ?

Une chose est certaine, la rédaction de l'« Educateur » demande du temps, beaucoup de temps. Si le journal doit être autre chose que le compilateur des procès-verbaux de séances et le support des annonces de caractère local, un changement profond dans le mode de travail est indispensable.

Le numéro expérimental paru au printemps (N° 16) a présenté une autre formule. Intéressante en ce qui concerne la forme, elle ne proposait pas de solution très neuve quant

au contenu. Peut-être est-ce la raison pour laquelle elle n'a guère suscité de réaction.

Pour suivre l'actualité de près, pour apporter une information structurée, élargie, enrichissante, il faut un rédacteur ou mieux encore une équipe rédactionnelle dans laquelle chaque membre, selon son tempérament, selon ses convictions, viendrait apporter sa pierre à l'édifice commun. Le bulletin corporatif devrait être la véritable tribune des enseignants, le document où l'on soulève les problèmes, où s'affrontent les divergences de point de vue et non pas simplement le journal où l'on trouve, longtemps après, le reflet édulcoré des débats qui ont précédé des décisions elles-mêmes entérinées depuis un certain temps.

Le prochain comité SPR aura-t-il la possibilité de conduire à chef la réforme de l'« Educateur » ? Le nouveau rédacteur disposera-t-il du temps et des moyens qui lui permettront de faire, comme le demandent les lecteurs, un journal plus percutant ? C'est ce que souhaite le bulletinier sortant en transmettant, avec tous ses vœux, le flambeau et la plume à :

François Bourquin
Case postale 445
2001 Neuchâtel

auquel désormais tous les communiqués devront être adressés.

R. H.

comité central

Fédération générale des instituteurs belges Bruxelles, 1-4 juillet 1970

Le Congrès de Bruxelles de juillet dernier est la 108^e réunion annuelle de la FGIB. Il s'est déroulé du 1^{er} au 4 juillet dans les locaux de la remarquable Maison des Congrès de la capitale belge.

Ce n'est un secret pour aucun de mes amis que j'ai toujours porté à la FGIB une prédilection durable : l'accueil y est chaleureux — ce qui est d'ailleurs le cas dans toutes les associations que j'ai eu l'occasion de visiter — mais le congrès ne comptant guère plus d'une centaine de membres, les connaissances se font vite ; d'année en année, j'ai le plaisir de retrouver beaucoup de têtes connues et j'ai acquis ainsi de nombreuses amitiés. L'association elle-même compte quelque cinq mille membres, dont une bonne proportion sont des retraités, et le problème des langues — français et flamand — ne soulève aucune difficulté ni aucun conflit. Ce qui n'empêche pas les discussions d'être parfois orageuses, preuve que la fédération est bien vivante.

La séance d'ouverture a été particulièrement solennelle. Elle comportait, en effet, un hommage à M. Lepouse, depuis 25 ans secrétaire de la fédération. Il fut un temps où la question des rémunérations était un problème relativement simple et quand il était plus ou moins résolu, on bénéficiait d'un temps de pause. Ce ne fut pas le cas pendant ces vingt-cinq dernières années. La lente dévaluation des monnaies exigea des syndicats une attention permanente et une présence dans l'action toujours renouvelée. D'autre part, les nombreuses mutations dans l'ordre hiérarchique des professions firent, à tout propos, l'objet de controverses souvent

déliçates et toujours difficiles. Il fallait à tout prix maintenir à la profession enseignante un standing qui était son droit.

Doué d'une mémoire étonnante, possédant des dossiers toujours au point, admirablement secondé par M^{me} Lepouse, aimant la lutte où son tempérament exceptionnel pouvait se déployer, connaissant tout le monde politique belge, ministres, sénateurs, députés, chefs de service, le secrétaire général a rendu à son syndicat les plus grands services et chacun des membres de son association a reçu de sa part conseil, aide, secours.

Les représentants des ministres lui ont apporté une flatteuse décoration et de nombreux cadeaux sont venus concrétiser la reconnaissance de ses administrés.

A l'ordre du jour du congrès, trois thèmes d'étude :

1. La stabilité de l'emploi et les normes de population.

Les instituteurs titulaires des écoles communales sont maintenant menacés de perdre leur emploi : ils voient souvent leur classe se fermer dès que l'effectif de celle-ci diminue au-dessous de la norme fixée, les élèves étant alors transportés dans une école régionale d'Etat. L'instituteur, qui a ainsi perdu sa place, n'est pas assuré d'en retrouver une autre, ou, tout au moins, devra changer de région, sans garantie d'être employé dans un même type d'enseignement. « Là où ils doivent lutter pour atteindre un quorum requis pour le maintien d'une subvention-traitement, nos collègues en sont réduits aux pires dégradations : chasse à l'élève, déclin d'autorité, discipline floue, peur de l'objectivité, servilités diverses. La stricte application des normes dresse les écoles, quelles qu'elles soient, les unes contre les autres.

C'est une puissance pour l'enseignement. C'est une tracasserie insupportable pour les maîtres. »

Rapports et résolutions demandent que les normes soient assouplies, voire abaissées, qu'un délai de carence d'une année soit établie et que pour les instituteurs âgés, on attende leur départ si leur classe doit vraiment être supprimée.

2. Nos pensions. Chaque année, le problème est à l'étude ; en 1955, la péréquation automatique des pensions était promulguée, mais en 1962, elle était supprimée pour raison d'économie ; aujourd'hui, après de longues luttes, elle est rétablie ; de quoi donc se plaignent les retraités ? De ce que les traitements des enseignants en activité ne sont pas seulement formés de sommes touchées selon les barèmes en vigueur, et sur lesquels la retraite est calculée, mais que s'y ajoutent des allocations diverses, pécule de vacances, indemnités de résidence ou de foyer, suppléments sociaux qui ne sont pas pris en considération pour la retraite. Le traitement doit, pensent nos collègues, être envisagé comme une somme globale, comprenant tous les suppléments, et c'est sur cette somme globale que doit être calculée la pension de retraite.

3. Nos traitements. Encore un problème que chaque congrès reprend avec ardeur. Cette année encore, l'argument essentiel est la comparaison avec celui de l'enseignant licencié, ce qui amènerait pour les enseignants primaires une hausse immédiate de 25 %, correspondant au 80 % du du traitement du licencié.

A titre de renseignement, l'instituteur débutant touche annuellement Fr.b. 97 400 (soit environ Fr.s. 8 280), avec un maximum, atteint à 51 ans, de Fr.b. 185 420 (Fr.s. 15 760).

Les résolutions revendiquent en outre l'égalité des traitements dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur ; elles réclament la rémunération obligatoire, à un

taux uniforme, des prestations supplémentaires effectuées avant ou après la classe ou pendant le temps de midi. Enfin elles condamnent les indemnités diverses dites de programmation sociale et des avantages accordés dans le seul but de remédier à l'insuffisance des traitements.

L'originalité du congrès de 1970, ce fut l'intervention énergique d'un mouvement de jeunes enseignants qui, trouvant que les revendications présentées, soit dans les congrès nationaux, soit dans les assemblées de sections, sont bien longues à être satisfaites, propose que les méthodes de la FGIB soient examinées et modifiées pour atteindre une efficacité réelle ; ces jeunes éléments ont notamment réclamé une plus grande autonomie des sections et surtout ils ont soutenu que la FGIB ne devait pas toujours se cantonner dans un splendide isolement, mais devrait au contraire s'allier suivant les circonstances avec d'autres associations, et envisager avec elles d'aller jusqu'à la grève pour satisfaire les revendications essentielles.

En outre, le secrétariat de la Fédération devrait être renforcé et les décisions du Comité central rendues plus rapides.

Toutes ces thèses des jeunes ont été acceptées en principe ainsi que les modifications des statuts qui en sont la conséquence. Peut-être un peu de scepticisme sur l'efficacité des modifications s'est-il mêlé au vote affirmatif des délégués !

D'agréables réceptions ont contribué aux « joies annexes » des austères travaux, notamment celle de la ville de Bruxelles avec visite de l'Hôtel de Ville et celui de la commune d'Ixches où M. Lepouse fut en fonctions pendant toute sa carrière. Enfin, Bruxelles offre aux gastronomes bien des possibilités...

Merci à nos collègues belges de la cordialité de leur accueil et de la bonne grâce de leur hospitalité.

G. W.

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

Réorganisation de l'orientation professionnelle dans le canton de Vaud

Les voies de formation scolaire et professionnelle, les métiers et les possibilités de carrières ouvertes à nos jeunes, garçons et filles, se multiplient et se diversifient. Les parents doivent être informés et les jeunes guidés dans leur choix.

Le Département de l'instruction publique, responsable dans le canton de Vaud du fonctionnement de l'orientation professionnelle, a mis à l'étude une nouvelle organisation de ce service. Les textes légaux et réglementaires ont dû être modifiés et des instructions détaillées ont été adoptées par le Conseil d'Etat en août dernier.

Selon ces dispositions, il est prévu le développement ou la création d'offices régionaux décentralisés, dirigés par des conseillers de profession qualifiés et travaillant à plein emploi. Ces offices desserviront l'ensemble du canton qui est ainsi découpé en 11 régions, soit :

Lausanne - Echallens, Renens - Prilly, Morges - Aubonne, Nyon - Rolle, Pied du Jura - La Vallée - Vallorbe, Nord-

Vaudois, Basse-Broye - Haute-Broye, Pays-d'Enhaut, Plaine de Rhône, Vevey - Montreux, Lavaux.

Les conseillers de profession auront le devoir, au début de chaque année scolaire, de prendre contact avec les maîtres des classes terminales et d'offrir leurs services à tous les élèves de fin de scolarité obligatoire. Par la diffusion d'une information collective, puis individuelle, par des entretiens et des examens psychotechniques, ces conseillers de profession auront pour tâche essentielle de chercher à amener chaque élève à choisir une voie de formation scolaire ou professionnelle conforme à ses goûts et aptitudes et ceci naturellement en collaboration avec les parents et les maîtres. La nouvelle organisation prévoit donc une extension et une généralisation des prestations dont ne bénéficient actuellement que les élèves de certaines classes urbaines.

Sur demande, les conseillers de profession seront en outre à disposition des élèves plus jeunes, des adolescents de plus de 16 ans et même des adultes pour lesquels se posent des problèmes d'orientation.

Le Département souhaite, par cette nouvelle organisation qui doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1971, répondre d'une part au vœu des parents et des maîtres qui désirent être

mieux informés des nombreuses possibilités de formation qui s'ouvrent aux jeunes après leur libération scolaire et, d'autre part, apporter un appui direct à tous les grands élèves qui se trouvent placés à 15-16 ans devant des choix de plus en plus complexes.

Correspondance scolaire

Plusieurs classes françaises cherchent des correspondants en Suisse :

Une quatrième de lycée, mixte, 23 élèves de 13-15 ans.

Une autre quatrième de lycée, mixte, 21 élèves de 13-15 ans.

Ces deux classes aimeraient correspondre en français et en allemand (c'est leur première langue). Mais les échanges peuvent se faire en langue française, exclusivement, si on le désire.

Une classe de troisième d'un collège mixte, 19 élèves de 15-16 ans. Ils désireraient correspondre en allemand.

Des classes romandes demandent des correspondants :

Jardin d'enfants, à Crissier, dirigé par Mme Josiane Grandchamp, 1041 Donmartin. Echanges proposés : lettres collectives, peintures, textes libres. 17 garçons et 11 filles de 3-5 ans.

Classe de Mlle Erica Lovis, 10, chemin de Tavernay, 1218 Grand-Saconnex. Une trentaine d'élèves de 9 ans (3e).

Classe de Mlle Monique Froidevaux, Préfecture 8, 2726 Saignelégier. Classe nouvellement créée : classe de développement, 2 filles, 8 garçons.

Classe de M. André Rochat, Collège de Bellevue, 2300 La Chaux-de-Fonds. 19 garçons de 14 ans, avec deux ans de retard scolaire. (8e terminale).

En cas de convenance, s'adresser à Mme Germaine De Crousaz, Saint-Paul 8, 1004 Lausanne. Tél. (021) 24 25 06.

G. De Crousaz.

AVMG

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 19 et 20 décembre 1970 une première prise de contact avec la neige à Bretaye.

Ce cours de ski est ouvert à tous les membres du corps enseignant. L'AVMG supporte les frais d'organisation et d'instruction du cours.

A la charge des participants : pension (Fr. 27.—) et moyens de remontées mécaniques (possibilité de libre parcours dès Villars pour Fr. 25.—).

Inscriptions et renseignements complémentaires chez : F. Montangero, Pautex 10, 1860 Aigle. Tél. (025) 2 34 70, jusqu'au 15 décembre 1970.

Le chef technique :

D. Jan.

CAMP DE SKI SCOLAIRE

Le chalet du Ski-Club Champéry, à Planachaux-Les Crosets (25 places) est encore libre la dernière semaine de janvier.

Réservation et renseignements à Mme J. Exquis, Champéry. Tél. (025) 8 41 03.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Hiver 1970-1971

1. Ski de fond avec prêt de matériel

Rasses - Sainte-Croix, 14 h., le 13 janvier avec Denis Mast, membre de l'équipe nationale. L'équipement complet (skis et souliers) sera loué 5 francs.

Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 31 décembre auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon.

2. Relâches

Veysonnaz, du 10 au 14 février.

Prix : 180 francs comprenant pension à l'Hôtel Magrappé, logement dans baraquement, chambres à 5 ou 6 lits, abonnement libre parcours (12 installations), taxes, leçons de ski, ski sous conduite ou ski libre.

Renseignements et inscription jusqu'au 15 janvier dernier délai auprès de M. J. Tschabold, 1099 Mollie-Margot.

3. Relâches sportifs

Rasses - Sainte-Croix, du 10 au 14 février.

Prix : 160 francs comprenant pension, logement dans nouveaux dortoirs, libre parcours skilifts, piscine couverte, skibob, mini-ski, skis de fond à disposition.

Renseignements et inscription jusqu'au 15 janvier dernier délai auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon.

4. Cours de ski en station à Saas Fee (29 mars au 3 avril)

Prix : 290 francs (non-membre suppl. de 40 francs) comprenant logement et pension, Hôtel Allalin, billet collectif Lausanne - Saas Fee, taxes diverses, abonnement libre parcours sur toutes les installations de remontée mécanique.

Ski sous conduite ou libre (pour les amateurs de peaux de phoque, de superbes « 4000 » sont à votre disposition !).

Renseignements et inscription auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, Pully, jusqu'au 30 janvier dernier délai.

5. Cours de ski en station à Zermatt (29 mars au 3 avril)

Prix : 280 francs (non-membre suppl. de 40 francs) comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne et retour, taxes diverses, abonnement général sur le Zermatt - Gornergrat, le Stockhorn et le Triftji. (Schwarzsee + Blauherd suppl. de 30 francs). Ski sous conduite ou libre.

Renseignements et inscription auprès de D. Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon, jusqu'au 30 janvier.

Excursions en montagne

17 janvier — Tanay - Lantsenaire (2344 m.) — Val de Vernes. Marche 3 h. 30.

13-14 février — Rognes (3080 m.). Marche : samedi 3 h. 30. Dimanche 4 h. 30 — Dénivellation descente 2100 mètres.

27-28 février — Pointe de Vouasson (3489 m.). Descente sur Evolène. Marche : samedi 3 h. 30, dimanche 2 h. 30.

17-18 avril — Pigne d'Arolla (3796 m.). Marche : samedi 4 h. 30, dimanche 3 heures.

Ces courses, destinées aux bons skieurs, familiariseront les participants à la lecture de carte, au choix du cheminement et aux problèmes que posent l'organisation et la conduite d'une course en montagne.

Les collègues qui ne participeront pas à l'une au moins des deux courses (Tanay - Rognes) ne pourront pas être

admis aux courses à la Pointe de Vouasson et au Pigne d'Arolla.

Pour permettre la réservation des places en cabane, les inscriptions doivent parvenir trois semaines avant la course à N. Yersin, chemin Champ-Rond 11, 1012 Lausanne, tél. 32 22 80.

Remarque : les cours de ski sont ouverts à tout membre ou ami du corps enseignant. Priorité cependant aux membres AVMG.

Le chef technique d'hiver :

D. Jan.

Postes au concours

En vertu de l'article 97 de la loi sur l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire, les institutrices et les instituteurs sont informés qu'ils doivent faire acte de candidature auprès du **Département**. Ils adressent pour **chacune des places** qu'ils postulent **une lettre** dans laquelle ils indiqueront notamment leurs **nom, prénom,**

année de naissance, année de brevet et domicile exact. Le pli peut renfermer plusieurs postulations.

Les candidates et candidats sont en outre priés de faire savoir aux autorités communales et aux directeurs d'écoles qu'ils font acte de candidature au département ; ils leur enverront directement à cette occasion les certificats et autres pièces qu'ils désirent présenter.

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **Bureau du personnel**, place de la Cathédrale 6, **1005 Lausanne**, jusqu'au **19.12.1970** dernier délai.

Postes au concours

ORBE. — Directeur des écoles pour les classes primaires. Entrée en fonctions : 1^{er} mars 1971.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser auprès des autorités communales.

En même temps qu'ils s'inscrivent au département, les candidats informeront la Municipalité d'Orbe de leur candidature.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE (SPG)

Assemblée plénière extraordinaire du 30 novembre 1970

Pour la première fois, une assemblée de l'ensemble du corps enseignant genevois a été convoquée sur le thème de : « La revalorisation morale et matérielle de la fonction enseignante ».

550 personnes étaient présentes à cette assemblée qui marque un pas important dans l'histoire de l'enseignement genevois !

Après un bref historique de nos revendications (les premiers pourparlers datent de 1965 !), le président Heyer donna la parole à M. Rodolphe Grob, président de la SPG.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers collègues,

L'assemblée de ce soir doit marquer un tournant pour l'enseignement genevois.

Elle est pour le comité de la Société pédagogique genevoise, l'occasion d'attirer l'attention non seulement du corps enseignant déjà fort conscient des problèmes, mais surtout de l'opinion publique, et des pouvoirs publics, sur la situation alarmante, à Genève, de l'enseignement en général, de l'enseignement primaire et enfantin en particulier.

Plus encore qu'un cri d'alarme, notre réunion de ce soir doit être un appel à l'action :

- action pour que l'enseignement sorte de l'état de sous-valorisation qui est le sien ;
- action pour que l'enseignement puisse s'insérer à part entière dans la construction de notre société ;

— action pour que l'enseignant accède enfin à l'autonomie intellectuelle et morale que devraient lui garantir sa formation et les responsabilités qui sont devenues les siennes dans le monde d'aujourd'hui.

La pénurie des maîtres qui caractérise actuellement notre enseignement n'est que le symptôme le plus évident d'un état de fait que ne saurait justifier la conjoncture en tant que concours de circonstances échappant au contrôle des autorités responsables.

Il n'est pas question, ici, de nier les efforts consentis par les pouvoirs publics pour l'enseignement ; on sait, par exemple, les dépenses considérables engagées pour la mise sur pied de nouvelles structures scolaires, pour la construction de nouvelles écoles, pour l'achat d'outils et d'appareils didactiques nouveaux ; on connaît la préoccupation lancinante pour nos autorités qu'est la démocratisation des études.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est attirer l'attention des pouvoirs publics, du Conseil d'Etat en particulier, sur la nécessité de revoir l'ordre des priorités. Il faut en effet constater, avec amertume, que les bouleversements qui caractérisent notre époque ont amené les autorités à parer au plus spectaculaire, au plus immédiatement rentable. Il faut montrer que l'ensemble de la politique en matière d'enseignement est à réétudier et qu'il faut, pour cela, reconsidérer le statut de l'enseignant en tant que principal promoteur d'une école adaptée à notre temps.

Que l'on envisage le problème de sa formation, celui de ses conditions de travail, celui de sa place dans la société, l'enseignant n'a bénéficié que de maigres améliorations, alors qu'il eût fallu des mesures fondamentales propres à rendre à sa fonction l'attrait, le prestige et l'intérêt qu'elle devrait avoir en un temps où on clame de toutes parts que « L'éducation est l'investissement le plus rentable », et où l'on affirme avec sagesse que « Dans un proche avenir, la

pédagogie sera le facteur essentiel du développement humain, tous les problèmes s'effaçant devant celui-là ».

L'assemblée de ce soir doit permettre de resituer l'enseignant au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics.

Il est urgent que cesse le temps des compensations, des adaptations successives, propres, tout au plus, à empêcher la fonction enseignante de se dévaloriser définitivement !

Il est temps que l'on renonce aux palliatifs !

L'enjeu est devenu trop prodigieux pour que l'on poursuive, à l'égard des enseignants, une politique à la petite semaine.

Il faut maintenant résolument se tourner vers l'avenir et réagir en fonction d'un enseignement que l'on aura voulu efficace et généreux, capable d'affronter les problèmes de demain.

En matière de recrutement, il est vital que l'enseignement attire non seulement un nombre de plus en plus élevé de personnes possédant titres et aptitudes minimum, mais encore qu'il soit en mesure de présenter un attrait sur les personnalités les plus riches sur le plan intellectuel et moral. Il est primordial que l'enseignement primaire, au même titre que l'enseignement secondaire ou d'autres professions libérales attire les meilleurs esprits.

Peut-il prétendre les satisfaire sur le plan intellectuel ? Oui, à n'en pas douter !

Notre tâche, en effet, reste l'une des plus nobles qui soient. L'imagerie traditionnelle qui veut que ne soient requis des enseignants primaires et des maîtresses enfantines que beaucoup de patience, un savoir suffisant, quelques techniques pédagogiques, avec si possible du cœur, doit être détruite.

Grâce aux travaux de la psychologie épistémologique, il est avéré que les premières années de la scolarité déterminent toute la carrière intellectuelle et affective d'un être ; ces premières années sont de toute évidence les plus délicates : c'est à ce moment que s'opèrent les gestations décisives.

Pour l'enseignant de ces premiers degrés, il n'est sans doute pas nécessaire de posséder un savoir et une culture au sens traditionnel des termes ; il est par contre indispensable d'avoir assimilé des connaissances psychologiques, psychopédagogiques, épistémologiques très nuancées, connaissances complétées par un savoir pratique considérable.

On a dit, par exemple, de la dyslexie qu'elle était la maladie du siècle. Mal connue encore, il est néanmoins certain qu'elle sera prévenue, atténuée, peut-être évitée selon que l'enfant aura eu affaire ou non, à un éducateur attentif, doté d'un savoir technique précis, jouissant en plus de la confiance et de l'estime de l'élève.

On sait que les enfants dyslexiques, pour ne parler que de cette catégorie d'enfants perturbés, voient leurs chances d'une scolarité normale compromises souvent définitivement par une action pédagogique inadéquate.

Toute démocratisation des études est illusoire si l'on renonce à trouver, puis à former, pour l'enseignement primaire et infantin un corps enseignant hautement qualifié.

Il y a vingt ans, un professeur d'université, très au courant du travail des instituteurs, pouvait écrire que celui-ci fondait son enseignement sur des lois relativement simples, lois de l'exercice, lois de l'apprentissage, de l'automatisation, de la graduation de l'effort, etc. Il ajoutait qu'on ne pouvait exiger de l'éducateur de redécouvrir ces lois, les programmes scolaires, grâce à un empirisme séculaire, étant, écrivait-il, tout implicitement fondés sur ces mécanismes psychologiques fondamentaux, qu'il n'était donc que de suivre les plans d'études.

Si la tâche de l'instituteur pouvait encore se limiter à agir selon ces lois, et si vraiment, l'exploitation mécanique d'un plan d'études tenait lieu d'exercice intellectuel, alors oui, l'on pourrait justifier la désaffectation à l'égard de la fonction enseignante primaire.

Tel n'est pas le cas. L'enseignant est confronté avec des tâches d'une complexité croissante. L'évolution rapide de la société, la remise en doute de toutes les valeurs acquises, tels l'empirisme séculaire, la tradition pédagogique, les finalités même de l'enseignement, nécessitent de l'enseignant des aptitudes nouvelles.

Ce qui paraissait somme toute à la portée de tout individu normalement doué et préparé moyennement autrefois, demande de nos jours des qualités supérieures et une adaptation permanente à un monde en constante mutation.

Il est indéniable que les tâches dévolues à l'enseignant sont de plus en plus difficiles et délicates.

L'instituteur ne peut plus se contenter d'être un exécutant subalterne ; il faut qu'il soit un être responsable, actif, à la recherche constante d'attitudes et de comportements propres à faire face à la complexité effrayante des données psychologiques, pédagogiques, sociologiques, affectives, parfois psychopathologiques.

Il est devenu un chercheur, dont le champ d'expérimentation est sans doute parmi les plus passionnants, non pas qu'il considère ses élèves comme des sujets, mais parce que l'école de demain reste à faire.

Cette école, cette pédagogie de demain ne naîtront pas de laboratoires ou de décisions autoritaires. Elles seront l'œuvre des enseignants, dont on aura facilité la tâche en conséquence, ou elles ne le seront pas.

La construction de l'école de demain, de l'enseignement de demain, ne sera possible que si la pénurie est surmontée, non seulement sur le plan quantitatif mais encore sur le plan qualitatif.

Il ne peut plus être question d'attirer dans l'enseignement des personnes au nom du critère vacances ou au nom du critère place stable. Les générations nouvelles sont généreuses, mais elles sont ambitieuses. Elles veulent de l'action, une œuvre à créer et non plus un fonctionariat moyennement rétribué. Elles veulent devant elles un monde à faire et non pas entrer dans un milieu professionnel s'appuyant sur un empirisme séculaire et sur une tradition contestée.

Les tâches qui attendent les enseignants, dans et hors de leur classe, sont prodigieusement intéressantes. Encore faut-il qu'ils puissent les entreprendre dans des conditions favorables.

Tant que, par exemple, neuf instituteurs (hommes) sur 10 seront contraints de prendre en charge les études surveillées entre 16 h. 30 et 18 heures pour assurer une vie normale à leur famille, renonçant ainsi en grande partie à leur éducation permanente, il ne sera guère possible d'attendre de leur part une participation active et efficace à la construction d'une école neuve.

Tant que l'achat d'un livre de 30 francs posera pour l'instituteur un problème financier à remettre de mois en mois, il y aura des obstacles qui, matériels d'abord, deviendront psychologiques, induisant un sentiment du dérisoire que beaucoup d'entre nous, malheureusement, ressentent.

Tant que la situation de l'instituteur sera considérée comme inférieure, non pas que ce soit le cas dans les discours des promotions, mais dans les faits, par leurs traitements dévalorisés du seul fait qu'il s'agit de traitements primaires, il ne faudra pas s'étonner, qu'en dépit du caractère noble et passionnant de la tâche, un petit 10 % seulement (4 % chez les messieurs), d'une volée de bacheliers genevois opte pour l'enseignement primaire.

Tant que l'instituteur restera pour beaucoup un exécutant subalterne qualifié dont la tâche essentielle est de transmettre des savoirs soigneusement choisis, divisés, gradués par d'autres, il n'y aura pas de véritable revalorisation possible.

Tant, enfin, que les Etudes pédagogiques ne délivreront pas un titre universitaire, permettant de poursuivre ultérieurement des études, autrement dit, tant que le métier d'instituteur sera un métier fermé, sans carrière possible, sans débouché nouveau, il faudra craindre que la situation se dégrade, que les difficultés de recrutement augmentent, bref qu'on ne sorte pas du creux duquel l'enseignement primaire cherche désespérément à sortir.

Il faut dès maintenant qu'enseignants des trois ordres, autorités scolaires et pouvoirs publics, nous travaillions ensemble pour une revalorisation fondamentale de la fonction enseignante.

Il s'agit, en fait, moins de notre avenir professionnel, préoccupant certes, que de l'avenir de notre cité.

Cette revalorisation doit commencer par une revalorisation matérielle importante, revalorisation qui permette de combattre efficacement la pénurie, mais qui encourage chaque enseignant dans sa mission, qui encourage chaque enseignant à prendre part activement à la construction de l'école de demain.

Cette revalorisation des traitements devra faire en sorte que le choix de l'ordre d'enseignement, pour un jeune enseignant soit dépendant de son seul goût et de ses seules aptitudes et non pas d'un ordre hiérarchique des fonctions enseignantes concrétisé par des différences de traitements souvent excessives.

Cette revalorisation devra être suivie par des améliorations sensibles du statut des enseignants.

Leur formation, objet de la prochaine assemblée du 8 décembre de la Société pédagogique genevoise, doit, non seulement être mieux adaptée à notre époque, mais surtout s'insérer progressivement dans une université elle aussi sur une voie évolutive.

L'éducation permanente promotionnelle de l'enseignant sera également un facteur important de revalorisation. Les thèses du récent Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, constituent les bases de notre action en faveur de la promotion des enseignants primaires et enfantins, actuellement contraints d'envisager, à moins de changer complètement de profession, le même travail à 60 ans que celui qu'ils exercent à 24 ans.

C'est pourquoi, nous avons voulu, aujourd'hui, que les enseignants de tous les ordres soient réunis.

Les problèmes ne sont plus du ressort de l'enseignant enfantin ou primaire, du cycle d'orientation ou du secondaire supérieur. Il s'agit des problèmes de l'enseignement.

Il s'agit du problème de notre avenir.

Il s'agit du problème de la société que nous voulons.

Civilisation du dérisoire et du futile, ou bien civilisation de la création, de la recherche, de la satisfaction esthétique, de l'accomplissement humain ?

Nos autorités doivent savoir clairement ce que nous voulons ; elles doivent savoir quels problèmes se posent à nous.

Elles doivent maintenant choisir entre tenter d'affronter ces problèmes seules, rejetant au rang d'exécutants instituteurs et professeurs, ou, nous associer à l'élaboration d'un enseignement neuf et, par voie de conséquence, à la construction d'une société nouvelle.

La première solution, peu coûteuse dans l'immédiat, conduira nécessairement au sous-développement intellectuel et moral.

La seconde permet tous les espoirs. Elle est onéreuse. Elle demandera de tous, des maîtresses enfantines aux professeurs d'université, du citoyen au conseiller d'Etat, des efforts longs et généreux.

Elle implique que soit en tout premier lieu paré à la pénurie quantitative et qualitative surtout des maîtres.

Ce fut ensuite au tour de M. André Della Santa, président de l'UCESG de s'adresser à l'assemblée.

LA SIGNIFICATION DE LA REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

Chers collègues,

Dans le mémoire que l'Union a fait parvenir au Conseil d'Etat en février dernier, nous avons soutenu la légitimité de nos revendications par des arguments que vous connaissez bien puisque vous êtes tous des praticiens de l'enseignement. Nous avons évoqué notamment les charges et les responsabilités nouvelles qui sont les nôtres en raison de l'évolution des connaissances, des méthodes pédagogiques et des moyens techniques qui accélèrent le rythme du travail. Nous avons également insisté sur le malaise profond que traduit la pénurie d'enseignants que l'on veut trop souvent réduire à un problème démographique alors que, dans d'autres cantons aussi urbanisés que le nôtre, on est parvenu, en consentant l'effort nécessaire à temps, à surmonter les difficultés dans lesquelles nous stagnons.

Tout cela, chers collègues, vous le savez fort bien et, ce soir, c'est sur les graves conséquences que pourrait avoir la prolongation de cette situation que j'aimerais attirer votre attention et aussi celle de nos autorités bien entendu. Il convient en effet d'élargir le débat et de prendre clairement conscience que ce qui se joue actuellement n'est pas un banal problème corporatif, mais bien deux problèmes sur lesquels repose l'avenir même de notre cité, je veux dire la démocratisation des études et l'école romande.

La démocratisation des études

Genève a consenti un effort tout à fait remarquable pour assurer ce qu'on appelle communément la démocratisation des études et, sur le plan matériel tout au moins, bien des barrières sont tombées pour nos élèves. Mais que voyons-nous se produire cependant ? A la faveur d'une interprétation unilatérale de la notion d'études, sous la pression de parents qui, trop souvent, ne voient pour leurs enfants que le prestige des carrières dites universitaires, l'effort d'orientation fourni par le cycle créé dans ce but est quasiment anéanti. Les écoles professionnelles sont abandonnées au profit des gymnases qu'il faut multiplier trop hâtivement. Ne parle-t-on pas aujourd'hui du projet concernant le huitième de ces établissements ? Il en résulte un gonflement prodigieux des effectifs de notre université, ce qui serait un bien si ne croissait pas plus vite encore le nombre des échecs définitifs qui rejettent dans l'économie des étudiants déçus et démunis de toute formation pratique. Ne parlons pas de la significative apparition du numerus clausus, ne citons pas l'énorme pourcentage d'abandons en cours d'études que connaît la Suède, pays en avance, si l'on peut dire, sur notre petite république ! Ce qui est en train de se produire sous nos yeux suffira à nourrir nos réflexions.

Aujourd'hui déjà, en effet, notre économie se voit contrainte de recourir à une main-d'œuvre étrangère qualifiée sur le plan technique alors que le chômage intellectuel frappe à notre porte dans de nombreux secteurs. Ces faits engagent notre responsabilité d'enseignants dans la mesure où nous n'essons pas de les dénoncer et d'y porter remède,

car nous n'avons pas le droit de nous laver les mains du sort qui attend nos élèves dans la société. Et c'est pourquoi l'assemblée des délégués des enseignants secondaires réunie le 26 octobre dernier a tenté de délimiter les grandes tâches qui seront désormais les nôtres. Permettez-moi de vous les résumer.

La première de ces tâches sera de donner à la démocratisation des études sa pleine extension en rendant tous les types de formations existantes accessibles non seulement aux jeunes, mais également à tous ceux qui ressentent, à un moment quelconque de leur vie, le besoin de commencer, de reprendre ou d'achever leur instruction. En effet, maintenant que l'immensité du savoir et son évolution constante rendent la notion de bagage intellectuel acquise une fois pour toutes caduque, l'école doit, selon des modalités à définir, et dont le Collège du soir est une première forme, être ouverte à tous les âges si elle veut être vraiment démocratique, c'est-à-dire populaire.

De plus, l'école ne peut continuer à orienter les élèves en toute bonne conscience si les choix qui interviennent demeurent pratiquement irréversibles et conduisent, en fait, à une sélection sociale. Seule une école à laquelle l'individu pourra recourir chaque fois qu'il en aura besoin, que ce soit pour se recycler, que ce soit pour assurer sa promotion professionnelle ou que ce soit encore pour enrichir sa culture, rendra possible une orientation vraiment conforme au respect de la personnalité de chacun.

La seconde de ces tâches enfin, étroitement liée à la première d'ailleurs, la plus difficile parce qu'elle ne peut aboutir qu'à la condition expresse que notre société accepte de reconsidérer son échelle des valeurs, sera de remettre au premier plan l'humain. Pendant des siècles, les clercs ont honoré les seules valeurs de l'intelligence comme si l'homme ne vivait que de spéculations, comme s'il n'y avait qu'un seul type d'homme de mérite. Pendant des siècles, par une aberration toute platonicienne, on a confondu savoir et sagesse et, malgré les catastrophes que cette façon de voir a entraînées, trop nombreux sont ceux qui croient encore que la panacée aux maux de l'humanité réside dans l'exaspération d'un intellectualisme qui ne tient pas compte cependant de la richesse et de la diversité de l'être humain. C'est pourquoi, aujourd'hui, et tout particulièrement dans une démocratie, il faut absolument cesser de hiérarchiser d'une manière étroite les domaines complémentaires que sont les activités intellectuelles et pratiques. Certes, on ne cesse de parler de l'urgence de la revalorisation de ces dernières, mais généralement ce ne sont là que des paroles. Pour dépasser le stade des vœux pieux, il faut prendre sans retard des mesures spécifiques, c'est-à-dire rapprocher les formations techniques de celles qui reposent sur la culture générale et envisager une instruction à deux niveaux où la synthèse de l'abstrait et du concret aboutirait enfin à une véritable éducation de la personne. Tant que les apprentis notamment seront l'objet d'une forme de ségrégation quant à leurs vacances, tant que leurs écoles seront privées des moyens financiers que le gonflement des autres institutions scolaires absorbe en priorité, il n'y aura pas de revalorisation des professions manuelles ou techniques digne de ce nom.

Nous croyons donc que le rôle de l'enseignement dans les années qui viennent sera de donner à tous les jeunes une éducation polyvalente, éducation seule capable d'en faire des êtres équilibrés et armés pour la vie sociale. Si les étudiants qui échouent dans les facultés avaient une formation pratique valable, ils ne sombreraient pas dans l'amertume ou la révolte, mais ils seraient à même de connaître une vie professionnelle et personnelle pleine de satisfactions.

L'école romande

Sur un autre plan, l'adoption, le 30 octobre de cette année, par la Conférence suisse des chefs de Départements de l'instruction publique, du concordat intercantonal sur la coordination scolaire va nous amener à participer à l'élaboration de l'école romande depuis longtemps appelée par les vœux de la population. Si nous nous réjouissons de pouvoir contribuer au nécessaire rapprochement des institutions suisses romandes, nous ne devons cependant pas nous cacher les difficultés et les risques que comporte fatalement une telle entreprise : la centralisation qui va en résulter rendra toute réforme infiniment plus ardue et notre canton, solidaire de régions moins favorisées, sera peut-être obligé de renoncer à des solutions audacieuses, mais qui lui auraient parfaitement convenu. Il nous appartiendra donc de lutter afin que soit mise sur pied une structure suffisamment dynamique pour que le progrès reste possible et que la meilleure part du fédéralisme reste vivante. Dès maintenant, notre tâche est de définir nos objectifs afin de n'être pas pris au dépourvu lors des négociations qui vont nécessairement s'ouvrir. C'est encore là une nouvelle responsabilité qui nous incombe et qu'il faudra que nous assumions conjointement à la véritable démocratisation des études. Actuellement, dans les conditions qui nous sont faites, avons-nous la possibilité d'œuvrer utilement ? Avant qu'il ne soit trop tard, l'Etat va-t-il comprendre que c'est à lui de donner aux différents corps enseignants les moyens d'une action utile à toute la population ? Aurons-nous le temps de nous informer, de nous pencher sur des problèmes qui demandent beaucoup à ceux qui désirent les résoudre avec le sérieux qu'ils méritent ? Nous allons bientôt le savoir.

Sens de nos revendications

Quels sens prennent nos revendications dans ce contexte d'évolution interne et de rapprochements intercantonaux ? Eh bien ! elles prennent évidemment une dimension supplémentaire qui doit nous engager à poursuivre inlassablement notre lutte, à nous montrer plus déterminés que jamais.

Indiscutablement, l'échec de nos requêtes légitimes signifierait que notre canton renonce à résoudre valablement ses problèmes, problèmes pour lui de la plus haute importance puisque sa seule richesse restera toujours la qualité morale et professionnelle de sa population. Mais il y a plus : l'échec de nos requêtes signifierait que Genève accepte de compromettre ses chances sur le plan romand en s'engageant avec ses partenaires dans des discussions d'une extrême gravité en position de faiblesse, sans l'appui d'un corps enseignant doté d'un statut décent. Surchargés par nos horaires professionnels trop lourds, en proie aux difficultés toujours croissantes d'un métier que nous devons exercer dans des conditions que nous ne devons plus accepter, aurions-nous la possibilité de repenser valablement nos structures, de prendre le recul nécessaire à la solution de problèmes qui dépassent infiniment la pédagogie et qui sont tout bonnement des problèmes de civilisation ?

C'est pourquoi nous demandons instamment à nos autorités de faire en sorte que la revalorisation qui nous a été promise pour l'année 1971 soit juste et mette les enseignants genevois au niveau de leurs collègues des cantons disposant d'une économie équivalente à celle de Genève ; c'est pourquoi nous demandons que cette revalorisation soit équitable et donne à tous ceux qui exercent la fonction enseignante, sans exception, une situation qui corresponde à leurs responsabilités éducatives ; c'est pourquoi nous demandons que la revalorisation soit efficace et qu'elle comporte les mesures qui permettront aux enseignants d'assumer leur tâche tout en se perfectionnant et en participant à l'élaboration de la politique scolaire.

En un mot, las des solutions provisoires et des succès atermoiements, nous demandons aux autorités que les assurances qu'elles nous ont données débouchent sans retard sur une véritable revalorisation morale et matérielle de la profession selon les vœux maintes fois exprimés par MM. les députés au Grand Conseil et ceci dans l'intérêt général de notre population.

André Della Santa.

**Union du corps enseignant
secondaire genevois
UCESG**

**Société
pédagogique genevoise
SPG**

Un débat animé suivit ces deux discours. En dépit de certains amendements proposés par le groupe des enseignants VPOD et tendant à remettre en question le travail accompli par les comités respectifs, l'assemblée finit par adopter à l'unanimité (moins 1 abstention!) les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS

Constatant la pénurie préoccupante de personnel enseignant,

considérant que cette pénurie est due à l'accroissement du nombre des élèves et, surtout, à la dévalorisation effective de la fonction enseignante ;

constatant, d'autre part, que les conditions de travail des enseignants sont de plus en plus astreignantes, que leurs responsabilités augmentent, que les tâches qu'ils doivent assumer deviennent de plus en plus lourdes,

considérant, par ailleurs, la nécessité pour les enseignants d'une participation active à l'élaboration de nouvelles structures scolaires, permettant notamment une démocratisation des études efficaces et permanentes,

les membres de l'Union du corps enseignant secondaire genevois et de la Société pédagogique genevoise, réunis en assemblée plénière extraordinaire le 30 novembre 1970 :

1. Déplorent :

- qu'en dépit des fréquentes interventions des associations professionnelles, les pouvoirs publics n'aient pas su prévenir la situation de pénurie, devenue entre-temps alarmante ;
- qu'ils aient laissé se creuser, en matière de traitements, un fossé inquiétant, compte tenu de la haute qualification des enseignants genevois, entre les cantons d'un niveau économique équivalent et le canton de Genève ;
- que la politique et les structures scolaires actuelles aient conduit la démocratisation des études, généreuse dans ses principes, dans une impasse, notamment à cause d'une hiérarchisation arbitraire des divers types de formation, tendant à n'accorder du prestige qu'à la formation gymnasiale.

2. Demandent :

- de revaloriser les traitements de la fonction enseignante de telle sorte que puisse être surmontée, dans tous les secteurs, la pénurie tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- de tendre vers une réduction des écarts de traitements entre les trois ordres d'enseignants (enfantin, primaire, secondaire), ainsi qu'entre les différentes catégories de maîtres de l'enseignement secondaire ;
- de prendre les mesures propres à améliorer les conditions de travail des enseignants, afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités et les tâches de plus en plus complexes qui sont les leurs ;

— d'associer, à part entière, les enseignants de tous les degrés à l'étude d'une politique de l'enseignement susceptible de faire face aux problèmes nouveaux posés par l'évolution très rapide de notre société.

3. Attirent l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que l'étude des modalités de la revalorisation morale et matérielle des enseignants ne peut plus être différée, et, qu'il est urgent que soient trouvées des solutions équitables, solutions qui devront être appliquées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1971.

Tribune Libre :

Histoire suisse, un nouvel esprit...

Le 23 novembre, notre directeur invitait les enseignants des degrés 5 et 6 à assister à une conférence donnée par M. Berchtold, professeur d'histoire.

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons écouté un homme dont l'optique très large nous a tirés, pour quelques instants, de notre ambiance scolaire limitée. L'histoire suisse, avec tous les rapprochements que l'on peut faire avec l'histoire contemporaine, prend en écoutant M. Berchtold, une dimension que nous ne connaissions pas. La contestation brutale, la neutralité bafouée, les injustices sociales existaient chez nous bien avant notre époque. Comment présenter la bataille de Morgarten dans un esprit européen, comment expliquer les guerres de Bourgogne sans tomber dans le chauvinisme, quels chants patriotiques chanter sans se sentir mal à l'aise, tout cela, M. Berchtold semble pouvoir nous le montrer.

Cinq rencontres nous sont proposées, au cours desquelles il nous sera tout d'abord présenté le déclin du Moyen Age en Suisse au XV^e siècle. Par la suite, on envisage de créer un groupe d'enseignants désireux de rassembler des documents pour l'enseignement de l'histoire suisse prévu au plan d'étude.

Ce qui paraît d'emblée extrêmement sympathique, c'est que M. Berchtold s'efforce de créer un esprit de travail, un goût de l'histoire de notre pays sans en fixer lui-même au préalable les limites et les buts. Ces cinq rencontres seront sans doute ce que nous, les enseignants, nous voudrions en faire, mais souhaitons déjà que chacun se laisse pénétrer d'un nouvel esprit et qu'ensuite seulement, nous songions à créer un matériel didactique ; à ce moment-là, nous pourrions nous sentir réellement enrichis, nous aurons franchi un pas nouveau.

Denis Perrenoud.

Rencontres prévues : 7 décembre, 11, 18, 25 janvier et 1^{er} février à l'aula du centre pédagogique.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Mise au concours

Le Comité central de la SPN met au concours le poste de

CAISSIER GÉNÉRAL SPN

Ce poste, à temps partiel, est en principe réservé à un membre de l'association.

Tous renseignements, ainsi que le cahier des charges peuvent être obtenus auprès du président du CC.

Les postulations sont à adresser **jusqu'au 31 décembre 1970 à Claude Zweigacker, président SPN, chemin de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise.**

Assemblée des délégués SPN

Séance du 20 novembre, présidée par Jean-Jacques Bolle, président de la section de Boudry.

Rapport « Jardinières d'enfants ». La présidente de la commission chargée d'étudier l'éventuelle possibilité d'une affiliation des JE à la SPN, M^{lle} H. Troesch, de Fleurier, commente le travail de sa commission. Comme nous l'avons déjà signalé, la commission conclut à l'impossibilité actuelle d'intégrer les jardinières d'enfants en tant que membres à part entière à la SPN. Le Comité central a admis ce point de vue, cependant il juge utile de maintenir d'étroites relations avec ces collègues de l'enseignement préscolaire. On va au-devant d'une officialisation de cet enseignement dans le canton, et d'autre part, l'examen et l'adoption des futurs programmes romands concerne également le niveau préscolaire. Il faut donc poursuivre la collaboration qui s'est ébauchée. C'est pourquoi le CC propose que des liens organiques soient établis entre la SPN et l'Association neuchâteloise des JE. Cette dernière pourrait devenir une sous-section de la SPN. L'assemblée remercie M^{lle} Troesch et sa commission pour l'excellent travail fourni, et à l'unanimité moins trois voix accepte la proposition du CC.

Coordination romande. La procédure de consultation concernant les projets de programme de CIRCE peut paraître incomplète et un peu précipitée. Il faut cependant se rappeler que les associations professionnelles n'ont pas pu travailler à l'élaboration des projets au sein des sous-commissions. Il est, par conséquent, de toute importance que les délégués de la SPR à CIRCE aient en main un dossier de propositions, d'amendements, car il est encore temps de rectifier le tir. D'ailleurs, des assurances ont été données quant à la mise en application des nouveaux programmes. Ils ne seront introduits qu'avec prudence, et feront l'objet d'expérimentations.

Réadaptations, revalorisation. Le CC donne connaissance des démarches entreprises par le Cartel VPOD. (Voir « Educateur » N° 37.) Les taux de réadaptation n'ont pas encore été fixés. On peut cependant s'attendre à ce que le taux de rattrapage pour le manque à gagner de juillet à décembre soit de 2 à 2,5 %, allocation unique non grevée d'un rachat à la caisse de pensions. A partir de janvier 1971, l'allocation complémentaire pourrait s'élever à 5 %. (Sous toutes réserves.)

Formation continue. Tous les enseignants du canton recevront une circulaire et un bulletin de versement leur

permettant de verser leur contribution à l'érection d'un centre de formation continue au Pâquier. Rappelons que l'effort demandé correspond au un millième du salaire annuel, soit une moyenne de 25 francs par enseignant.

Nous remercions ici, les services du Département de l'instruction publique qui ont bien voulu assurer l'expédition de ce matériel, de manière à atteindre tout le monde, en évitant les doublets.

Table ronde VPOD. Les 12 et 13 décembre, la commission « enseignement » de la VPOD organise à Zurich, à l'institut Trigon, une table ronde sur le sujet : « L'école et la codécision. » La SPN pourra y être représentée par quatre délégués.

Propositions. L'assemblée des délégués discute et adopte les propositions suivantes :

1. Pour maintenir à la section préprofessionnelle son caractère et son ambiance, pour en sauvegarder les méthodes et l'originalité, la Société pédagogique neuchâteloise engage les membres de l'association à ne pas faire acte de candidature dans un centre secondaire multilatéral dont le sous-directeur n'est pas attaché, par sa carrière, à cette section.

2. La création d'un poste d'administrateur de la SPN à temps partiel a permis d'assumer la gestion de notre association d'une manière plus efficace.

Poursuivant dans cette voie, le Comité central propose de créer un poste de caissier général de la SPN.

Le caissier général sera chargé d'assumer la gestion des comptes SPN et VPOD. Un cahier des charges est établi. Le poste sera mis au concours dans l'« Educateur » et réservé, en principe, à un des membres de notre association.

La création de ce poste n'entraînera aucune nouvelle charge financière.

Ces deux propositions émanant du Comité central sont adoptées à l'unanimité.

Une troisième proposition du CC, ayant trait à l'absorption de l'augmentation des cotisations VPOD est retirée, au vu du budget équilibré.

3. Proposition de la section du Locle :

L'assemblée des délégués demande au Comité central d'œuvrer énergiquement à la structuration syndicale de la SPR.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Proposition du président de la section du Locle :

Le Comité central est prié d'établir le plus rapidement possible les compétences respectives des organismes de la société, de manière claire et précise.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Le CC chargera la commission « structures SPN » actuellement en veilleuse, de cette tâche.

Budget. Il est présenté et commenté par le caissier SPN, Marc-A. Grandjean. L'assemblée l'adopte sans discussion. (Voir ci-dessous.)

GB.

Budget du fonds général 1971

Entrées	Budget 1970	Budget 1971	Comptes 1969
Cotisations *190 × 150.— 310 × 21.—	42 000.—	* 35 000.—	41 320.—
De fonds d'entraide	—.—	—.—	800.—
Intérêts sur titres et livrets	550.—	300.—	393.—
De VPOD	—.—	1 500.—	1 500.—
De fonds spécial	—.—	—.—	300.—
Recettes diverses	650.—	500.—	1 248.—
	43 200.—	37 300.—	45 561.—
			45 500.—
Sorties			
Cotisations romandes	12 000.—	12 000.—	12 138.—
Cotisations fonds d'entraide	2 500.—	—.—	2 473.—
Cotisations fonds culturel	500.—	—.—	494.—
Caissiers de districts	370.—	380.—	381.—
Ristournes aux sections	1 850.—	2 300.—	1 090.—
Administration	8 000.—	8 000.—	8 087.—
Comité central	5 500.—	4 500.—	4 119.—
Fournitures administrateur	1 000.—	1 000.—	1 746.—
Commissions diverses	1 000.—	1 000.—	1 003.—
Déplacements et délégations	1 500.—	2 400.—	2 289.—
Subventions et cotisations	1 150.—	800.—	1 150.—
Prix pédagogique	2 000.—	—.—	2 000.—
Assurance CAP	500.—	500.—	493.—
Assurance RC La Neuchâteloise	1 650.—	1 860.—	1 840.—
Frais généraux	3 000.—	2 200.—	4 262.—
Dépenses diverses	1 000.—	560.—	457.—
	43 520.—	37 500.—	44 022.—
			44 000.—

Jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Société pédagogique jurassienne (SPJ)

Séance préalable à l'Assemblée extraordinaire des délégués
14 h. 30, Hôtel de la Gare de Moutier, le 31 octobre 1970

Présidence : H. Reber.

1. FORMACO :

- la discussion est ouverte sur le point 2.3 des statuts, relatant l'exclusion d'une association sans que les motifs en soient communiqués. L'assemblée propose la suppression de la clause susmentionnée ;
- elle demande des modifications rédactionnelles ;
- l'assemblée accepte les statuts avec les réserves a) et b) ;
- pour la campagne financière, le CC donne toute compétence au CC SPJ.

2. KOSLO :

- l'assemblée propose la même suppression d'article, soit 2.1.2 et 2.5 à la fin ;
 - elle demande également un français plus correct ;
 - elle accepte les statuts, avec réserves susmentionnées.
- Pour la séance du 7 novembre à Lausanne, la section de Delémont fonctionnera comme secrétaire des verbaux, à mi-temps.

3. CIRCE :

(Divers et imprévus.) Pour l'étude des programmes des différentes branches — programmes publiés par CIRCE sous peu — M. Pierre Jelmy, de Bassecourt, propose la marche à suivre suivante :

- publication dans l'« Educateur » ;
- envoi au CC et aux présidents de sections du texte du projet ;
- remarques et opinions du corps enseignant jurassien à adresser par écrit au président SPJ ;
- réunion avec M. Jelmy et le CC SPJ ;
- M. Jelmy sera alors le porte-parole des désirs du corps enseignant jurassien.

Les programmes à étudier seront dans l'ordre : les travaux à l'aiguille, le dessin et les travaux manuels.

Dès que la documentation arrivera, elle sera diffusée et les convocations seront envoyées.

4. GUILDE DE DOCUMENTATION SPR :

M. Barraud se charge de nous donner une réponse.
Séance levée à 17 heures.

Comité central SPJ.

Société pédagogique jurassienne (SPJ) Séance du Comité central du 18 novembre 1970

Le Comité central SPJ s'est réuni le mercredi 18 novembre à 17 h. 30, à l'Hôtel Continental, à Bienne, sous la présidence de M. Henri Reber, et en présence de M. Adrien Perrot, membre du Comité central de la SPR. Voici l'essentiel des délibérations qui figuraient à l'ordre du jour de la séance :

Information. Le Comité central s'est rendu en délégation au siège de la DIP au début novembre. Il a été reçu par M. Denis Gigon, secrétaire général adjoint et par M. Jean Sommer, chef du service de l'enseignement primaire. Le comité SPJ a informé les représentants de la DIP de l'activité et de la mission qu'elle poursuit. Sur le plan cantonal, la SPJ est considérée comme une commission pédagogique et les questions d'ordre syndical ne sont pas de son ressort mais de celui de la SEB. La structure bicéphale de l'école bernoise pose des problèmes parfois délicats à la SPJ qui, tout en appartenant à la SEB, œuvre d'une manière autonome sur le plan romand. De l'avis de M. Reber, la SPJ n'est pas assez connue des enseignants jurassiens. Pour beaucoup, affirme-t-il, c'est une « bastringue » qui organise un congrès tous les 4 ans. Aussi, le Comité central décide d'informer plus largement les élèves des écoles normales du rôle et de la mission de la SPJ.

Une commission de trois membres formée de Mlle Hélène Wust et de MM. Francis Bourquin et Jo Prongué, se penchera dans le courant de cet hiver sur les statuts de la SPJ et de la SEB en vue de définir d'une manière plus exacte la position juridique et statutaire de la SPJ à l'égard des sections de la SEB, car actuellement, la confusion est totale.

Commission pour la réforme des structures

Elle s'est réunie à plusieurs reprises durant l'automne, sous la présidence de M. Michel Girardin et a élaboré des projets et des conclusions qui seront portés sous peu à la connaissance du Comité central SPJ. Ce dernier alloue un subside à la commission pour la réforme des structures pour défrayer M. Jean Cavadini qui assistera la commission dans l'élaboration de son rapport final.

Centre suisse de formation continue au Pâquier

La SPJ a adressé un appel à tous les membres du corps enseignant jurassien (voir le texte qui figure dans le présent numéro). Le Comité central souhaite voir les enseignants du Jura répondre généreusement et spontanément en versant la somme de Fr. 25.— au compte de chèques postaux 25 - 27 03.

L'enfant consommateur

Mlle Hélène Wust a participé à une réunion organisée par la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices. Après avoir rappelé l'information entreprise dans le cadre du Comptoir delémontain pour orienter parents et enfants consommateurs afin qu'ils ne retombent pas dans les pièges d'une publicité bien orchestrée, Mlle Wust a fait part de l'espoir qu'ont les animatrices de sociétés de protection des consommateurs de voir l'école contribuer efficacement à mener cette éducation devenue nécessaire dans un monde qui se matérialise toujours davantage. Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une intervention parlementaire lors de la dernière session parlementaire de novembre (voir notre chronique « Echos du Grand Conseil »).

Représentation de la SPJ à la Guilde de documentation

En remplacement de M. Marc Haegeli, instituteur, le Comité central SPJ a désigné M. Maurice Barraud, instituteur à Renan en qualité de délégué de la SPJ auprès de la Guilde de documentation de la SPR. M. Haegeli est vivement remercié par le président Reber.

Centre d'information pédagogique

Une réunion groupant les responsables du CIP et le Comité central SPJ se tiendra le 9 décembre à l'Ecole normale de Porrentruy.

Projets CIRCE

Les récents projets de CIRCE, publiés dans l'« Educateur » en octobre et novembre, seront examinés prochainement à Moutier par quelques représentants concernés du corps enseignant, en présence de M. Pierre Jelmi, instituteur à Bassecourt, représentant la SPR à CIRCE.

Fr. E.

Echos du Grand Conseil

Au cours de la dernière session du Grand Conseil, plusieurs questions touchant l'instruction publique ont fait l'objet d'interventions parlementaires. Les dépenses de l'Université, toujours plus importantes, l'agitation à l'Institut de sociologie, le problème des frais d'écologie à Laufon et à Bienne et le projet de décret sur l'orientation en matière d'éducation (projet renvoyé en commission parlementaire) ont occupé le Grand Conseil durant près de deux jours. Nous ne nous y attarderons pas étant donné que la presse quotidienne les a traités dans le détail.

Une question d'actualité retiendra cependant notre attention. Il s'agit de l'information des consommateurs et principalement des enfants. C'est pourquoi nous publions ci-dessous, le texte du postulat déposé par le député Neukomm et la réponse faite par M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique. Le postulat a été adopté à une large majorité par le Grand Conseil.

L'enfant consommateur

« L'information des consommateurs est un domaine presque totalement ignoré de nos écoles. La jeunesse apprend à gagner de l'argent, mais pas à le dépenser judicieusement. La publicité s'adresse souvent directement aux jeunes. La jeunesse — c'est-à-dire les jeunes de 5 à 19 ans — forme le 20 % des spectateurs des émissions publicitaires de la télévision suisse. Mais l'influence de la jeunesse va plus loin et se fait sentir indiscutablement sur les adultes, en ce sens que les parents se trouvent poussés à faire certains achats.

» L'école est du domaine des cantons. Ces derniers ont donc la possibilité d'éduquer la jeunesse en matière de consommation. Il ne suffit pas de conseiller le consommateur avant un achat ou après une mauvaise acquisition. Il faut également inculquer à la jeunesse des connaissances économiques élémentaires.

» Méthodes publicitaires, achats judicieux, alimentation saine, achats à tempérament, petits crédits, vente à domicile, etc., seraient des matières d'enseignement d'intérêt général. La documentation pourrait être fournie par la Confédération, les associations de consommateurs, la radio et la télévision.

» L'information des consommateurs fait partie des tâches de l'école moderne : former des êtres indépendants et capables de faire preuve d'esprit critique.

» Ce but peut être atteint par les moyens suivants :

- création et distribution de matériel d'enseignement ;
- soutien financier à un cours spécialisé dans le cadre du Cours suisse de perfectionnement du corps enseignant ;
- Création d'une nouvelle branche d'enseignement — « information des consommateurs », combinée éventuellement avec le droit général ;
- inclusion de l'information des consommateurs dans d'autres branches existantes.

» Le Conseil exécutif est invité à présenter un rapport sur les possibilités de réaliser l'information des consommateurs dans le cadre scolaire. »

Réponse gouvernementale

M. le député Neukomm, en soulevant le problème de l'information des consommateurs, agite un problème d'une brûlante actualité. Au plan scolaire, il doit faire l'objet d'un soin particulier dans l'enseignement ménager. Le Bureau de la consommation du Département fédéral de l'économie publique organise encore cette année une conférence avec les enseignants de tous les degrés. Ainsi, ces derniers seront initiés et rendus attentifs à l'acuité de la question. Quant à la direction de l'instruction publique, elle prévoit une plus grande place pour l'information sur la consommation dans les nouveaux plans d'études. Elle est prête à favoriser la diffusion de la documentation et ne refuse pas un appui financier en rapport avec les besoins. On ne saurait pourtant aller jusqu'à faire de cette matière une branche à part entière au même titre que l'enseignement des mathématiques, par exemple. On envisage plutôt son intégration dans les branches comme le droit commercial, la géographie, le calcul, etc. Comme première disposition, nous entendons l'intégrer dans les cours de perfectionnement des enseignants à tous les degrés. Dans ce cadre, le gouvernement accepte le postulat de M. Neukomm.

Appel du Comité central de la Société pédagogique jurassienne au corps enseignant jurassien

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers collègues,

Chaque époque a ses grands problèmes. Pour nous aujourd'hui, c'est notamment la formation continue. Il ne s'agit pas d'une simple mode, mais d'une nécessité.

Vouloir vous en persuader serait vouloir prêcher des convertis. Rappelons tout de même ceci :

— le Congrès SPR de cette année a consacré un éloquent rapport à cette question ;

— le Grand Conseil bernois a voté un décret qui règle l'organisation de notre formation continue.

Une des thèses adoptées à La Chaux-de-Fonds stipule que ce sont les associations d'enseignants qui assumeront la responsabilité de cette formation. C'est ce que la SEB a réalisé, en accord avec eux, pour nos collègues de langue allemande. Nous, Jurassiens, avons préféré attendre la publication du décret gouvernemental.

Quoi qu'il en soit, il faut que nous fassions preuve, en ce domaine, d'une volonté de participation, — que nous ne nous laissions pas tout apporter ou imposer de l'extérieur. Un projet existe, qui permettra de « concrétiser » cette volonté : celui d'un centre suisse de formation continue au Pâquier (près de Gruyères). L'*Educateur* du 16 octobre en a fait état dans le détail.

Il ne suffit pas de décréter que la formation continue est nécessaire. Il faut encore pouvoir l'organiser aussi efficacement que possible. Or, où sont les institutions adéquates ? Y a-t-il beaucoup de cantons qui en disposent ?

En soutenant le projet du Pâquier, qui émane de toutes les grandes associations pédagogiques suisses, nous ferons certes preuve de solidarité avec l'ensemble de nos collègues. Mais aussi nous nous doterons nous-mêmes d'un important « instrument » de formation continue, pour l'utilisation duquel nous aurons notre mot à dire.

LE COMITÉ SPJ, TRAVAILLANT EN COLLABORATION AVEC LA SPR, VOUS INVITE DONC TOUS A VOUS ASSOCIER, DANS VOTRE PROPRE INTÉRÊT, A L'ŒUVRE ENTREPRISE ET A VERSER DE GAIETÉ DE CŒUR LA MODESTE CONTRIBUTION QUI VOUS EST DEMANDÉE POUR CELA (1/100 DU SALAIRE ANNUEL OU, EN MOYENNE, 25 FRANCS).

Nous vous savons gré par avance de l'esprit de solidarité dont vous témoignez en cette affaire. Et nous vous prions, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, chers collègues, de croire à nos salutations les plus cordiales.

PS — Un bulletin de versement a été joint à notre appel. Nous vous rappelons le numéro de notre compte de chèques : 25 - 2703 SPJ Bienne.

Pour le comité SPJ

Le président :
Henri Reber

La secrétaire :
Yvette Liechti

Fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

M. Jean Monney, inspecteur scolaire, prend congé du corps enseignant de Fribourg

Le 25 novembre dernier, M. Jean Monney, inspecteur des écoles primaires de la ville, prenait congé de son corps enseignant.

M. Monney fut élève au collège de Saint-Maurice durant quatre ans, après un bref passage au collège, il fit son école normale à Hauterive, suivit divers cours pédagogiques et fréquenta l'Université de Fribourg durant quelques semestres. La mort prématurée de son père l'obligea à interrompre ses études. C'était la période de l'entre-deux-guerres où tant des nôtres durent s'expatrier. M. Monney professa en France, à Neuchâtel, Porrentruy, puis à Bienne. Rentré dans le giron cantonal, vers 1940, il occupa successivement

les postes d'instituteurs de Mannens, de Vaulruz, pour arriver à Fribourg en 1951. Partout M. Monney sut gagner l'amitié de ses collègues et la confiance des autorités soit par un entregent qui lui est naturel, par une conscience professionnelle jamais en défaut, soit par la haute conception qu'il s'est faite de son rôle d'éducateur, et il est juste de dire qu'il éleva sa fonction au niveau d'un apostolat.

Peu après son arrivée en ville, il devint chef de bâtiment au centre scolaire de la Vignettaz, puis chargé des cours de pédagogie pratique à l'Ecole normale, et c'est ainsi qu'il se hissa peu à peu à l'inspection des écoles primaires, menant de front ses doubles fonctions de professeur et d'inspecteur durant une dizaine d'années.

Aujourd'hui, M. Monney vient d'accéder au poste de professeur de pédagogie dans les écoles normales. Nous

l'en félicitons, certes, mais avec un petit serrement de cœur, car c'est à regret que nous voyons s'éloigner ce guide sûr et bienveillant, cet inspecteur qui était aussi un ami du corps enseignant. Et voilà pourquoi l'Association des maîtres de la ville que préside avec distinction M. Robert Loup a voulu marquer cette séparation par une soirée d'adieu qu'il intitule : « Une fête de la reconnaissance. »

La soirée. Vers 20 heures, sur le seuil de l'Hôtel Central, M. Robert Loup accueille ses collègues avec la courtoisie d'un diplomate de vieille souche. Chez les dames, quelques manteaux de fourrure : on est des gens bien ; quelques « maxi » : on est dans le vent. Chez les messieurs, la barbe en collier a un certain succès. Enfin, cela fait tout un monde, frétilant, caquetant : l'élément féminin domine. Le corps enseignant de Fribourg porte jeune. Peu de visages burinés et grisonnants de graves pédagogues : presque des anachronismes. Ils se tiennent dans les coins. Puis arrivent les hôtes du corps enseignant : MM. Raphaël Bossy, le distingué président de la commission scolaire — le syndic s'est excusé. Armand Maillard, le nouvel inspecteur ; Alexandre Overney, le nouveau directeur du Buissonnet, et Victor Galley, président de la SFE ; enfin, M. et Mme Jean Monney font leur entrée, chaleureusement applaudis par l'assemblée.

Soudain, c'est le silence. Une espèce de géant s'avance, la barbe poivre et sel, les épaules carrées, l'allure décidée, redoutable. Les dames se taisent ; les messieurs se rangent ; le « la » jaillit d'un diapason : c'est une chorale improvisée pour la circonstance, qui, groupée autour d'un Gaston Monnard en pleine forme, interprète trois chœurs de Lassus, Boller, Kaelin. Et pour une fois, nous souhaiterions que ce provisoire durât.

M. Loup ouvrit la partie oratoire. Elle fut substantielle, grave par instant, mais nullement ennuyeuse, coupée de productions sagement orchestrées par un organisateur qui avait tout prévu. Après les saluts d'usage, M. Loup releva que M. Monney fut durant 20 ans au service des enfants de Fribourg ; 10 ans comme instituteur et 10 ans comme inspecteur ; l'orateur précise :

« Vous aviez le don de faire comprendre des vérités que l'on n'accepte pas facilement. De l'**Obéissance**, vous disiez : Obéir, c'est faire plaisir aux autres. De l'**Amitié** : Chaque camarade peut être pour vous un ami possible. De la **Domination de soi** : Vos parents et vos maîtres vous apprennent à surmonter les difficultés de la vie et non pas à les éviter.

» Il n'est pas toujours facile à un inspecteur de guider des maîtres enclins à une certaine indépendance, de conseiller des parents impatients et exigeants ; de satisfaire des autorités réalistes. Vous vous êtes penché avec sollicitude sur le sort des enfants les plus faibles, les moins doués, et sous votre impulsion, des classes spéciales ont été créées, mettant chacun à la place la mieux adaptée à sa condition scolaire. »

M. Bossy, président scolaire, apporta le témoignage des autorités de la ville. Il fit toucher du doigt les perturbations que les obligations de l'inspecteur scolaire apportent dans sa vie de famille : les repas qui se refroidissent, les rendez-

vous imprévus, les appels téléphoniques qui vous harcèlent... Il rendit un hommage délicat à Mme Monney pour sa collaboration au travail de son mari : sa discrétion et sa gentillesse furent soulignées avec délicatesse et le couple fêté, gratifié d'une « channe souvenir », fut fleuri et acclamé.

M. Armand Maillard, inspecteur, se félicita de la nomination de son collègue au poste de professeur de pédagogie dans les écoles normales du canton ; M. Monney reste ainsi fidèle à sa mission d'éducateur et le principal responsable de la relève du corps enseignant fribourgeois. M. Maillard saisit cette occasion pour lancer un appel vibrant à la confiance dans l'avenir de notre école, à l'esprit de collaboration et de recherche de tous les enseignants et à l'enthousiasme indispensable face aux inquiétantes mutations de notre époque.

Enfin M. Jean Monney nous dit sa joie et son émotion. S'il quitte à regret un corps enseignant dont il se sentait si proche, il considère comme un privilège de pouvoir rester au service de l'école. « Jusqu'à ce jour, nous dit-il, à la fois inspecteur scolaire et professeur de pédagogie, je parcourais vos classes et chacune d'elle était pour moi une source de documentation ; je m'enrichissais à votre contact et les normaliens étaient pour une part les bénéficiaires de votre travail et de vos recherches. »

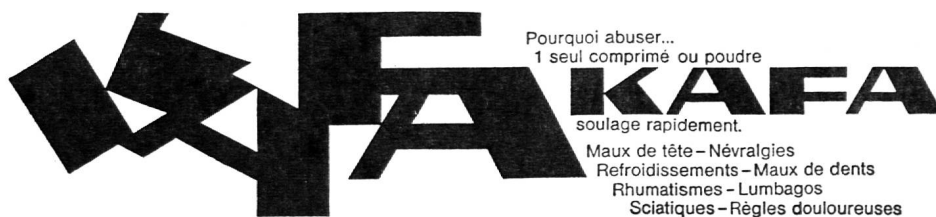
Il souhaite à son successeur autant de joie qu'il en eût lui-même lors de ses visites dans les classes de Fribourg.

Une partie récréative. Le déroulement de cette partie oratoire pourrait paraître longue ; mais le président, M. Loup, avait fait appel à un « major de table » plein de verve, et d'esprit légèrement gaulois, en la personne de M. Bruno Cesa, instituteur, fort populaire en l'Auge et dont les saillies maintinrent l'humeur joyeuse tout au long de la soirée. Sa verve caustique s'entend à déboulonner les « tabous » et avec lui la Pédagogie avec son grand P perd un peu de son allure compassée traditionnelle. Aussi, pour bouleverser un peu les usages, il arriva flanqué d'une authentique artiste de la Basse, Mme Paola, dont le populaire accordéon contribua à l'euphorie générale. Et les habitants des hauts quartiers auraient éprouvé quelque surprise à voir leurs graves enseignants se détendre comme des collégiens ; les notabilités présentes ne furent pas épargnées, mais ne se firent pas trop tirer l'oreille pour participer à certain jeu dont le beau rôle n'était certes pas de leur côté ; et les chefs de bâtiment en prirent pour leur grade.

La petite enquête menée par M. Cesa auprès de ses écoliers de 3^e et de 4^e classe à l'occasion du départ de leur inspecteur, M. Monney, remporta beaucoup de succès : jugements lapidaires, d'une franchise et d'une sagacité toute enfantine, parfois déconcertants, mais pittoresques et inattendus dans leur expression. Les petits écoliers de l'Auge ont beaucoup d'esprit : il faut leur pardonner quelques cruautés. L'esprit satirique du maître aurait-il déteint sur ses élèves ? Etonnez-vous après ça, du succès des Carnavals de l'Auge !

Mais tout a une fin. Le président mit le point final à une soirée réussie. Je rentrai chez moi, vieux régent scandalisé, mais charmé.

E. M.



Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFA

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciaticues - Règles douloureuses



MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils.

Demandez visite ou documentation à :

TUBAC S.A.

Route de Lausanne 4, 1401 Yverdon

Tél. (024) 2 42 36 - 2 42 37 - 2 42 56